

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N°2018-049

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande du 29 août 2018 de l'entreprise AXIONE, représentée par le M. Fabrice BEDDELEM, sise 17 rue Mickaël Faraday à Montigny-le-Bretonneux (78180), pour des travaux de déploiement de la Fibre Optique pour Syndicat Mixte 76 (études et relevés, infrastructure aérienne et souterraine, tirage aérien et souterrain et raccordement) qui auront lieu rues René Delacroix, Ange Prouveur, Victor Hugo, Arthur Dumont, du 8 Mai 1945 et Boulevard de la République, à partir du 3 septembre 2018 et ce, pour une durée de 120 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

La circulation des véhicules sera alternée rues René Delacroix, Ange Prouveur, Victor Hugo, Arthur Dumont, du 8 Mai 1945 et Boulevard de la République, à partir du 3 septembre 2018 et ce, pour une durée de 120 jours ;

Article 2 –

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur lesdites voies sera limitée à 30 km/h.

Article 4 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise AXIONE pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 5 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 6 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise AXIONE de Montigny-le-Bretonneux.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 31 août 2018

Le Maire,
Michel LOUBERT.